

Règlement Officiel de Beach Gaelic



Ce document contient les règles de jeu de Beach Gaelic, et revues par le Comité Directeur de la Fédération Française de Football Gaélique.

Son domaine d'application concerne toutes les compétitions masculines et féminines de Beach Gaelic (ou Football Gaélique sur sable) organisées en France. Ce document remplace tous les précédents règlements.

En complément de ces règles spécifiques, les règles officielles du Football Gaélique doivent s'appliquer au Beach Gaelic. Les présentes règles spécifiques s'appliquant dans tous les cas en premier lieu.

Publié par l'association Loi 1901 « Fédération Française de Football Gaélique »

Nantes, le 20/08/2011

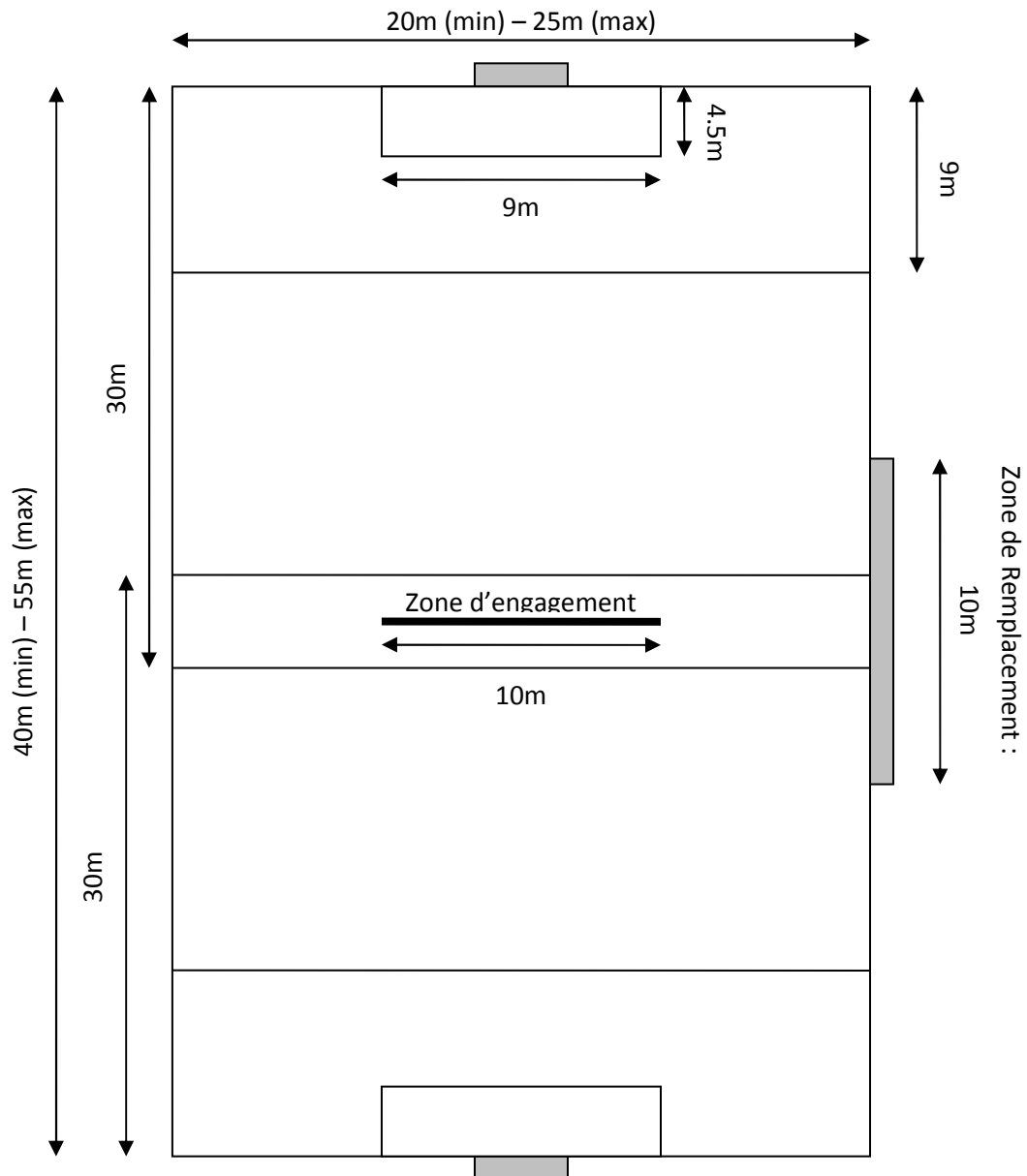


Sommaire

1. Le terrain de Jeu – dimensions	3
2. Règles de spécifications du jeu	4
3. Règles liées au contrôle du jeu	6
4. Règles de jeu du Football Gaélique	7
5. Glossaire	9

1. Le terrain de Jeu – dimensions

Spécifications générales d'un terrain de Beach Gaelic :



Le terrain de jeu consiste en une surface de sable sec, plane et horizontale. Les limites du terrain doivent être tracées dans le sable, et peuvent être marquées avec un appareil de marquage adéquat, ou délimitées avec des plots.

Les buts de Beach Gaelic sont de dimensions équivalentes à des buts de Football Gaélique pour les sections de Moins de 15 ans.



2. Règles de spécifications du jeu

REGLE 1 - JOUEURS

Les présentes règles s'appliquent aussi bien pour la pratique masculine ou féminine, en accordance avec les règles de Football Gaélique masculine et féminine.

Une équipe se compose de six joueurs. Ce nombre peut être réduit à cinq joueurs, avec l'accord des deux équipes et de l'arbitre. Une équipe peut commencer un match avec un minimum de cinq joueurs.

Avant tout match, une feuille de match doit être transmise à l'arbitre, avec la liste des joueurs des deux équipes, leurs noms complets et numéros de maillots.

Les joueurs arrivant en retard dans un match peuvent entrer en jeu à l'occasion d'un arrêt de jeu, mais doivent d'abord en référer à l'arbitre.

Les remplacements sont illimités en nombre pendant un match. Dans le cas où un joueur est expulsé, celui-ci ne peut pas être remplacé par un autre joueur sur le terrain.

Un remplacement peut avoir lieu à tout moment, dès lors que l'arbitre ou que les juges de table en ont été informés.

Les joueurs remplaçants doivent obligatoirement avoir été inscrits sur la feuille de match, soumise à l'arbitre du match et aux officiels au préalable.

Les remplacements temporaires tels que décrits dans les règles de Football Gaélique s'appliquent également au Beach Gaelic.

REGLE 2 - DUREE

Le temps de jeu se compose de deux périodes de trente minutes chacune, mais cette durée peut être augmentée pour des raisons de délais ou d'incidents.

Exceptions: Lors de compétitions de type tournois se déroulant sur une journée, le temps de jeu peut être réduit.

Une pause entre chaque période est accordée aux équipes, celle-ci n'excède pas dix minutes. A l'issue de cette pause, les équipes doivent changer de camp.

Si un match se termine par une égalité, durant les phases finales, les deux équipes doivent jouer une prolongation de deux périodes de dix minutes chacune.

Exceptions: Lors d'un tournoi se déroulant sur une journée, le temps de jeu de cette prolongation est réduit à deux périodes de cinq minutes chacune.



REGLE 3 - EQUIPEMENT

Chaque équipe doit porter des couleurs distinctives. Dans le cas de couleurs similaires entre les deux équipes adverses, l'équipe « visiteur » devra changer pour des couleurs alternatives.

Dans tous les jeux, le gardien de but doit porter une couleur distinctive de sa propre équipe, de l'équipe adverse ainsi que de l'arbitre.

L'arbitre ne peut autoriser le port d'un casque ni le port de chaussures dans une rencontre de Beach Gaelic.

Le ballon de Beach Gaelic consiste en un ballon de Beach Volley ou de Beach Soccer.

Aucun tee ne peut être utilisé lors de remises en jeu.

Le terrain de jeu est constitué de limites équivalentes à un terrain de Football gaélique, mais avec des dimensions réduites. La taille des buts est également réduite. (Cf. schéma précédent)



3. Règles liées au contrôle du jeu

REGLE 1 - OFFICIELS

Le contrôle du jeu est confié à un arbitre de champ, à deux arbitres de but, et à deux juges de ligne, qui décident de tous les aspects du jeu.

REGLE 2 - DEMARRER LE JEU

(i) L'arbitre de champ doit lancer une pièce pour tirer au sort le choix des camps, en la présence des capitaines des deux équipes. Cette opération doit être répétée dans le cas de prolongations.

(ii) Deux joueurs de chaque équipe doivent se tenir l'un derrière l'autre dans leur propre camp et au niveau de la ligne d'engagement, et doivent faire face à l'arbitre qui effectue l'engagement. Les autres joueurs doivent être placés à au moins cinq mètres de la ligne médiane.

(iii) L'arbitre, faisant face aux joueurs, jette la balle au dessus des joueurs et le long de la ligne médiane, en guise d'engagement.

REGLE 3 – ARBITRES DE BUT

Au minimum deux arbitres de but pour chacun des camps doivent être attribués lors d'un match. Un arbitre de but doit se placer derrière le but. Il restera du même côté du terrain durant la totalité du match.

REGLE 4 – ARBITRES DE TOUCHES

Des juges de lignes peuvent être attribués de chaque côté du terrain. Ceux-ci doivent changer de côté à la mi-temps.



4. Règles de jeu du Football Gaélique

A l'exception de ces règles spécifiques, les règles standard de Football Gaélique s'appliquent pour le Beach Gaelic.

REGLE 1 – AVANCER AVEC LE BALLON

Lorsqu'un joueur possède le ballon, il peut:-

- (i) porter le ballon sur un maximum de quatre pas successifs, ou le tenir pas plus longtemps que le temps nécessaire pour effectuer quatre pas ;
- (ii) faire rebondir le ballon du pied vers les mains (jongle ou « solo ») ;
- (iii) faire passer le ballon d'une main à l'autre, en maintenant un contact avec la main d'origine jusqu'à ce que le changement ait été effectué complètement ;
- (iv) frapper le ballon avec la main ouverte ou le poignet, dans la continuité d'une action de passe ou tir (passe ou tir de la main sans contrôle) ;
- (v) jouer le ballon avec le pied, ou avec une passe de la main (le ballon doit être tenu dans une main et frappé par la main opposée).

NB : Cela implique que le rebond ou dribble sur le sol, autorisé sous certaines conditions au Football Gaélique, est interdit au Beach Gaelic et considéré comme une faute technique mineure.

NB : La règle du « Pick-up » est abandonnée pour le beach gaelic football masculin.

REGLE 2 – TIR DE PENALITE

Un tir de pénalité doit être réalisé depuis le centre de la ligne des neuf mètres, et seul le gardien de but peut se situer sur la ligne de but. Tout autre joueur, en dehors du gardien de but et du tireur, doit se situer en dehors de la zone des 9m, et à au moins 9m du ballon. Il ne doit pas franchir ces limites jusqu'à ce que le tir de pénalité ait été tiré. Le gardien de but peut bouger le long de sa ligne de but, mais ne doit pas s'avancer avant que le ballon ait été frappé. Si un joueur défenseur franchit la limite avant le tir de pénalité, et que le tireur manque, l'arbitre est en droit de faire retirer le tir de pénalité.



REGLE 1 – REMISES EN JEU

Les remises en jeu suite à une sortie de but causée par l'équipe qui attaque s'effectuent depuis l'intérieur du petit rectangle (délimité par la ligne des 4,5m). Le joueur peut choisir de tirer le ballon en le tenant avec les mains, ou depuis le sol. Une fois son choix indiqué, il ne peut pas revenir sur sa décision.

Les remises en jeu suite à une marque s'effectuent depuis la ligne des 9m à l'endroit de la zone de marque. Le joueur peut choisir de tirer le ballon en le tenant avec les mains, ou depuis le sol. Une fois son choix indiqué, il ne peut pas revenir sur sa décision.

Les remises en jeu suite à une sortie de but causée par l'équipe qui défend s'effectuent depuis la ligne des 30m en face de l'endroit où le ballon est sorti des limites du terrain de jeu. Le joueur peut choisir de tirer le ballon en le tenant avec les mains, ou depuis le sol. Une fois son choix indiqué, il ne peut pas revenir sur sa décision.

Les remises en jeu suite à une sortie en touche s'effectuent depuis l'endroit où le ballon est sorti des limites du terrain de jeu. Le joueur peut choisir de jouer le ballon au pied, en le tenant avec les mains, ou d'effectuer une passe de la main pour la remise en jeu. Une fois son choix indiqué, il ne peut pas revenir sur sa décision.

Dans tous les cas, le joueur n'a pas le droit de modifier la forme du sable, dans le but d'en tirer un avantage (Formation d'un tas de sable pour former un tee).

Dans tous les cas, tout autre joueur que le tireur doit être à 9m du ballon avant que celui-ci ne soit frappé. Exception : le gardien peut rester dans le petit rectangle à moins de 9m si un autre joueur de son équipe effectue une remise en jeu suite à une sortie de but ou à une marque.

Les règles de Football Gaélique s'appliquent en complément de ces règles dans tous les cas, en ce qui concerne la remise en jeu. Notamment les cas des remises en jeu suite à une faute restent inchangés.



5. Glossaire

Quelques termes courant sur un terrain de Beach Gaelic :

Pick-up : Lever le ballon du sol avec le pied, afin d'en obtenir le contrôle

Solo : Jongler sur son pied pour prolonger sa course avec le ballon

Dribble ou rebond : Faire rebondir le ballon pour prolonger sa course avec le ballon

Petit rectangle : Zone de 4,5m sur 9 autour du but